

## COMMUNIQUE

### Des ONG\* appellent à la suspension des accords renforcés UE-Israël

7 janvier 2009 – Une coalition d'organisations d'aide humanitaire, de développement et de défense des droits humains ont appelé aujourd'hui l'Union européenne (UE) à suspendre immédiatement tout renforcement (ou « rehaussement ») de ses relations avec Israël jusqu'à ce que le gouvernement israélien accepte un cessez-le-feu complet et permette un libre accès humanitaire à Gaza. L'offensive israélienne comme les tirs de roquettes par le Hamas ont fait d'innombrables victimes civiles.

Cet appel est lancé la veille du sommet informel des ministres européens des Affaires étrangères organisé à Prague ce jeudi, et fait suite au rejet par Israël des tentatives de l'UE d'obtenir un cessez-le-feu immédiat lors de la visite d'une délégation officielle européenne dans la région le lundi 5 janvier.

*« Israël a rejeté les efforts diplomatiques de l'UE et la délégation européenne revient les mains vides. C'est maintenant la crédibilité de l'Union européenne qui est en jeu. Il est inconcevable d'étendre davantage les bénéfices d'un partenariat européen à un pays qui viole le droit international humanitaire, refuse les négociations et favorise une violence continuelle. Il est temps que l'UE tape du poing sur la table pour obtenir un cessez-le-feu immédiat et mettre fin aux violences de chaque côté ! »,* déclare Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH.

La coalition d'organisations de 8 pays européens – incluant Oxfam France - Agir ici, le CCFD-Terre solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement) et la FIDH – avertit que le conflit militaire est en train de plonger la Bande de Gaza dans une grave crise humanitaire, alors que la situation y était déjà dramatique à l'issue de 18 mois de blocus.

Plus d'un million de Gazaouis sont confrontés à des pénuries extrêmes d'eau et d'électricité, et des milliers de personnes ont dû fuir leur domicile. Les stocks de nourriture seront bientôt épuisés. Les hôpitaux, dépendant de générateurs, peinent à fonctionner sans électricité et sont incapables de fournir les soins appropriés à un grand nombre de victimes du conflit. Les eaux usées se déversent dans les rues de Beit Hanoun, les stations de pompage devant fermer en raison du manque d'électricité.

*« Accorder des préférences commerciales à l'une des parties au conflit en de telles circonstances est inacceptable. Les victimes civiles et la destruction de maisons, d'écoles et d'infrastructures essentielles à Gaza sont choquantes et augmentent chaque jour. L'Union européenne ne peut pas procéder à un rehaussement de ses relations avec Israël alors que de telles violations ont lieu »,* s'insurge Emmanuelle Bennani du CCFD-Terre solidaire.

La coalition appelle l'Union européenne à faire respecter les principes fondamentaux de l'Europe :

- en suspendant le processus de rehaussement des relations UE-Israël jusqu'à ce qu'un cessez-le-feu complet et permanent ait été convenu par toutes les parties et qu'Israël ouvre le libre accès humanitaire à Gaza ;
- en affirmant clairement et publiquement que tout partenariat avec l'Union européenne doit être lié au respect des droits humains et du droit humanitaire ;
- en agissant auprès du Conseil de Sécurité des Nations unies afin qu'il adopte une résolution contraignante qui demande un cessez-le-feu immédiat et prévoit un contrôle effectif de sa mise en œuvre par les deux parties.

*« L'Union européenne approuve le fait qu'un cessez-le-feu immédiat et une réouverture des points de passage vers Gaza sont les seuls moyens d'amoindrir la gravité de la situation à Gaza et de sécuriser les populations des deux côtés. L'UE doit dès à présent effectuer une réelle pression pour convaincre les dirigeants d'Israël et du Hamas d'accepter cela, et redoubler d'effort pour obtenir une paix durable dans la région », conclut Nicolas Vercken d'Oxfam France – Agir ici .*

#### **Contacts presse :**

- **Oxfam France-Agir ici : Magali Rubino /[mrubino@oxfamfrance.org](mailto:mrubino@oxfamfrance.org) / 01 56 98 24 45 / 06 30 46 66 04**
- **CCFD-Terre solidaire : Véronique de La Martinière/ [v.delamartiniere@ccfd.asso.fr](mailto:v.delamartiniere@ccfd.asso.fr) / 01 44 82 80 64**
- **FIDH : Karine Appy/Gaël Grilhot (Paris)/ [kappy@fidh.org](mailto:kappy@fidh.org)/[ggrilhot@fidh.org](mailto:ggrilhot@fidh.org) / 01 43 55 25 18 Antoine Madelin (Bruxelles)/+ 32 2 609 04 22**

**\*La coalition inclut les organisations suivantes : Avaaz, Broederlijk Delen (Belgium), CAFOD (UK), CCFD – Terre solidaire (France), Christian Aid (UK and Republic of Ireland), Danish Church Aid (Denmark), Diakonia (Sweden), Euro-Mediterranean Human Rights Network (Denmark), FIDH (France), medico international (Germany and Switzerland), Muslim Aid (UK), Oxfam International, Rehabilitation and Research Centre for Torture Victims (Denmark), Trócaire (Ireland), United Civilians for Peace (Netherlands), World Vision (UK).**

#### **Notes aux rédactions :**

[1] La déclaration des ministres européens des affaires étrangères, le 30 décembre 2008, appelait à un « cessez-le-feu immédiat et permanent » qui permettrait « une ouverture normale et durable de tous les points de passage vers Gaza ».

[2] Sur le processus de rehaussement des relations UE-Israël :

- Le processus de rehaussement est supposé renforcer une coopération politique et économique mutuelle dans différents secteurs.
- L'UE a approuvé ce rehaussement en juin 2008, à la demande d'Israël, et puis l'a reconfirmé en décembre 2008. Elle a verbalement lié ce rehaussement au processus de paix et au respect des droits humains. Les procédures sont en cours au sein des institutions européennes.
- Le processus doit être finalisé sous la présidence tchèque de l'UE et approuvé lors du Conseil d'Association UE-Israël prévu le 18 mai 2009.
- Une suspension du processus engendrerait un gel de toutes les activités, procédures et événements qu'implique le rehaussement UE-Israël comme, par exemple, un sommet UE-Israël.
- La base légale des relations de l'UE avec Israël relève de l'Accord d'Association UE-Israël. L'article 2 de cet accord stipule que ces relations « devraient être basées sur le respect des droits humains et des principes démocratiques ».